



Conseil Général de Montcherand

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 juin 2018, à 20h, à la Grande Salle

Il est 20h03 quand **Mme Joëlle Gaillard**, Présidente, ouvre cette séance en remerciant les membres présents.

1. Appel

A l'appel de leur nom, 22 Conseillères et Conseillers répondent présents. 18 personnes se sont excusées pour cette séance. Aucun membre ayant été omis lors de l'appel et le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

2. Lecture de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé, dont sa lecture n'est pas requise, est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 07.12.2017

La lecture du présent procès-verbal n'est pas sollicitée. **Le Syndic, M. Bertrand Gaillard** propose de modifier le 5^{ème} paragraphe de la page 29 concernant le prêt au Tennis-Club comme suit : "*Cependant, elle préfère ne pas majorer le taux proposé de 0.5%, favorisant un taux variable selon les emprunts en cours*". La décision est quant à elle également modifiée : "*Décision : L'amendement au préavis municipal 08/2017 relatif à la majoration du taux de 0.5% est refusé par 28 non et 8 abstentions par l'Assemblée*".

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal modifié est accepté par l'Assemblée par **20 oui** et **1 abstention**.

4. Admissions – Démissions

Mme Justine Goy et **M. Alain Roch** demandent leur admission. **La Présidente** s'assure verbalement que les candidat(e)s remplissent les conditions légales pour devenir membres du Conseil général et procède à leur assermentation.

Le nombre de conseillères et conseillers se porte désormais à 24.

5. Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2017

La Présidente invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Philippe Nicole**, rapporteur, qui informe que la Commission se réjouit de l'augmentation de la marge d'autofinancement, ce qui permet d'être plus optimistes pour le futur.

Elle tient à remercier **M. Bertrand Gaillard** - Syndic pour ses explications ainsi que l'ensemble de la Municipalité pour son travail et son dévouement. Elle recommande au Conseil général d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2017 tel que présenté.



La Présidente remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le rapport de gestion 2017 est soumis au vote.

Décision :

Le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2017 **est accepté à l'unanimité** par l'Assemblée.

6. Préavis Municipal n° 01/2018 relatif à l'adoption des comptes 2017

La Présidente invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Philippe Nicole**, rapporteur, qui apporte les compléments d'information suivants :

- La Commission se réjouit de la bonne santé des comptes communaux 2017, grâce aux rentrées fiscales des personnes physiques en nette augmentation. En revanche l'augmentation de près de 10% de la facture sociale inquiète mais malheureusement nous n'avons aucune prise sur ces dépenses.
- La Commission aimerait que pour les prochains exercices, le bénéfice avant amortissement extraordinaire apparaisse clairement dans le préavis relatif à l'adoption des comptes. Ceci afin de permettre une meilleure comparaison entre le résultat prévu au budget et celui obtenu à la fin de l'exercice.

La Commission tient à remercier **MM. Eric Martin** – Municipal et **Jean-Pierre Blanchet** - Boursier, pour leur disponibilité et leurs explications et recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

La Présidente remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

M. Alain Michaud demande pourquoi, sous la rubrique "Forêts", le montant de CHF 35'609.70 est attribué à la fois dans les charges et dans les revenus.

Le Syndic de répondre que la commune a touché une subvention pour la réserve forestière, qui a directement été attribuée à un fond de réserve pour la part de Montcherand à la construction du hangar à plaquettes.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis au vote.

Décision :

Le préavis municipal 01/2018 relatif à l'adoption des comptes 2017 **est accepté à l'unanimité** par l'Assemblée.

7. Préavis Municipal n° 02/2018 relatif à la construction d'un nouveau Columbarium

La Présidente invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Philippe Nicole**, rapporteur, qui souligne que ce nouveau columbarium permettra d'augmenter les places disponibles et de garantir aux familles un emplacement pour une durée souvent supérieure à 15 ans, qui est la durée légale minimum. De plus, ces coûts pourront être couverts par les liquidités de la commune.

La Commission tient à remercier **M. Michel Greppin** – Municipal pour sa disponibilité et ses explications et recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.



La Présidente invite ensuite la Commission ad'hoc à présenter son rapport et donne la parole à **M. François Viret**, rapporteur.

La Commission s'est rendue au cimetière et a constaté que le columbarium actuel est composé de quinze cases. A ce jour, treize sont occupées et sur ces treize cases, quatre ont dépassé le délai d'occupation fixé à quinze ans. Ce qui laisse six places disponibles. La Commission a tout d'abord pensé que cela était suffisant, puis elle a constaté que de plus en plus de personnes se font incinérer. Pour preuve, il n'y a pas eu d'inhumations depuis 2014, mais par contre quatre urnes supplémentaires occupent le columbarium. La prochaine case ne sera libre qu'en 2021 et les autres entre 2025 et 2032. Il y a donc nécessité d'anticiper et ainsi de pallier à un potentiel manque de cases afin de satisfaire les besoins de la population.

La Commission a sollicité la présence de **M. Michel Greppin** - Municipal en charge du dossier. Ce dernier a répondu à toutes ses questions et en est remercié.

De ce fait, la Commission, à l'unanimité, demande au Conseil d'accepter le préavis municipal N° 02/2018.

La Présidente remercie la Commission ad-hoc pour son travail et ouvre la discussion.

M. Alain Michaud demande dans quelle partie du cimetière sera construit le nouveau Columbarium.

M. Michel Greppin de répondre que la construction sera effectuée sur le mur du cimetière qui se trouve sur la gauche, en entrant.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis au vote.

Décision :

Le préavis municipal 02/2018 relatif à la construction d'un nouveau Columbarium **est accepté à l'unanimité** par l'Assemblée.

8. Rapport des représentants du Conseil

ASIOR / ORPC

La Présidente donne la parole à **Mme Fabienne Delay**, suppléante, qui apporte les compléments d'information suivants au rapport de gestion :

L'Assemblée de l'ASIOR s'est déroulée le 29 mars 2018 à la grande salle de Montcherand. Les grandes lignes discutées et acceptées lors de cette séance sont :

- Achat de chaises pour le Collège de Montchoisi
- Rapport de gestion 2017
- Comptes de l'année 2017

Police Intercommunale

M. Jean-François Tosetti n'a pas grand-chose à ajouter au résumé figurant sur le rapport de gestion. Toutefois, en tant que Président de la Commission de gestion de cette association, il tient à préciser que la facturation des coûts aux communes montre, pour 2018, une diminution de CHF 540'000.- sur un budget de près de CHF 12 millions. Pour la commune de Montcherand, cette diminution représente CHF 328.-. Il tient à rassurer l'Assemblée sur la gestion de cette association.



La Présidente tient à remercier les représentants de ces associations pour leur travail.

9. Elections réglementaires (Commission gestion-finances, scrutateurs, vice-président-e, président-e

La Présidente propose l'ordre des élections suivant : vice-présidence, présidence, scrutateurs et commission gestion-finances.

Vice-Président-e

M. Florian Bachmann a informé la Présidente de son intention de reconduire son mandat.

Personne d'autre n'étant intéressé à occuper ce poste, il est élu tacitement en tant que vice-Président et applaudi chaleureusement.

Président-e

Mme Joëlle Gaillard, Présidente, informe l'Assemblée qu'elle a eu beaucoup de plaisir durant cette dernière année de présidence et qu'elle est prête à poursuivre son mandat si toutefois personne d'autre ne devait être intéressé.

Aucune autre personne n'étant proposée, **Mme Joëlle Gaillard** est élue tacitement en tant que Présidente et également applaudie chaleureusement.

Scrutateurs

Mme Valérie Rovero et **M. Georges Weber** ne seront plus scrutateurs et seront remplacés par **MM. Giancarlo Crescenzo** et **Claude Martin**.

Dès lors, deux suppléants doivent être nommés. **Mme Justine Goy** et **M. Alain Roch** se proposent. Ces personnes sont nommées par acclamation.

Commission gestion-finances

MM. Philippe Nicole et **Lukas Schaerer** doivent être remplacés dans la Commission gestion-finances.

Trois nouveaux suppléants se proposent : **MM. Giancarlo Crescenzo**, **Alain Roch** et **Mme Gisèle Lobsiger**. La Commission gestion-finances se présente dès lors comme suit :

M. Cédric Jeanmonod, rapporteur
Mme Chantal Maquelin
M. Christophe Rapin
M. Joël Burkhard
M. François Viret
M. Giancarlo Crescenzo, suppléant
M. Alain Roch, suppléant
Mme Gisèle Lobsiger, suppléante



10. Désignation et nomination des membres et des Commissions et représentants du Conseil

Commission circulation routière

La Présidente propose de ne pas modifier cette Commission, n'étant pas intervenue pendant l'année. Cette proposition est acceptée par l'Assemblée. Elle est composée comme suit :

Mme Anya Bachmann, rapporteure
M. Etienne Weber
Mme Susanne Rapin
M. Claude Martin, suppléant
M. Gian Carlo Crescenzo, suppléant

Commission recours permanent

La Présidente propose de ne pas modifier cette Commission, n'étant pas intervenue pendant l'année. Cette proposition est acceptée par l'Assemblée. Elle est composée comme suit :

M. Christophe Rapin, rapporteur
Mme Corinne Martin
M. Charles-Henri Delacrétaz
M. Lucio Scorrano, suppléant
M. Jean-François Tosetti, suppléant

PGA

La Présidente propose de ne pas modifier la Commission PGA n'étant pas intervenue durant l'année. Cette proposition est acceptée par l'Assemblée. Elle est composée comme suit :

M. Olivier Delay
Mme Patricia Randin
M. Charles-Henri Delacrétaz
M. Cédric Jeanmonod
M. Stéphane Drouot
M. Claude Martin, suppléant
M. Lukas Schaerer, suppléant

ASIOR

La Présidente informe que **Mme Valérie Rovero** doit être remplacée. **Mme Fabienne Delay**, est d'accord de poursuivre son mandat en tant que suppléante. Après discussion sur la charge liée à cette fonction, **M. Laurent Waridel** se propose comme titulaire pour représenter cette association.

Police Intercommunale

Les représentants de la Police Intercommunale, **MM. Jean-François Tosetti, Gian Carlo Crescenzo et Roberto Pisu**, sont également d'accord de poursuivre leur mandat.

11. Communications du Bureau

La Présidente revient sur la séance du 7 décembre 2017 qui a eu lieu au Nouveau Parlement Vaudois et à laquelle tous les participants ont eu beaucoup de plaisir. Pour garder un souvenir de cette séance extra-muros, une photo souvenir, prise par notre conseiller **Alain Michaud** est distribuée à l'Assemblée.



12. Communications de la Municipalité

M. Nicolas Biselx

M. Nicolas Biselx est représentant du SDISPO (Service Défense Incendie et Secours de la Plaine de l'Orbe) pour la commune de Montcherand. Il existe un rapport de gestion de 10 pages qui est à disposition au Greffe pour consultation. A noter qu'aucun représentant du Conseil n'est requis pour cette association.

M. Michel Greppin

Après 4 années d'activité, **Mme Mélissa Nicole** renonce à la surveillance de la déchetterie. Elle est remerciée pour le travail effectué, ceci en étroite collaboration avec **Mme Justine Goy**. Une personne ou deux pour œuvrer en alternance, sont recherchées. Le prérequis est d'être âgé d'au moins 16 ans et d'habiter le village. Ce travail est rémunéré et les horaires sont fixés au samedi matin de 10h00 à 11h00 ainsi que les mercredi après-midi entre 16h00 et 17h00, ceci en l'absence de l'employé communal.

Concernant le remplacement de l'éclairage public, une demande de subvention a été requise de la part de VO Energie auprès du Canton. La réponse obtenue de celui-ci est que les travaux ne devraient pas débiter avant 2019.

Suite à l'entretien avec la Commission de gestion, il s'avère que le processus de gestion de la déchetterie est compliqué. Il est parfois difficile de savoir ce qui est payant ou pas et l'indication figurant dans le cabanon de la déchetterie n'est pas forcément suffisante. Pour rappel, deux principes de financement sont appliqués : la taxe annuelle par citoyen et le système de "pollueur-payeur" : jusqu'à 0.1 m³ le dépôt est gratuit et au-delà une taxe est perçue. A l'avenir une indication sera affichée sur chaque benne, dans le but d'une meilleure compréhension.

Mme Dominique Wittwer

Par manque d'effectif, la classe commune de Montcherand sera fermée pour un an et ceci dès la prochaine rentrée scolaire.

13. Divers et propositions individuelles

M. Laurent Waridel demande si concernant l'éclairage public, la Municipalité a envisagé la pose de lampadaires à détecteurs.

M. Michel Greppin de répondre qu'à certains endroits du village, il existe déjà un système d'abaissement automatique qui diminue de près de 50% l'intensité de lumière en milieu de nuit. Par contre les détecteurs, notamment utilisés à Yverdon-les-Bains, sont trop coûteux tant au niveau de l'acquisition que de la maintenance.

Mme Justine Goy se réfère à l'article paru dans le Pique-Raisin N° 50 concernant la benne des déchets verts et demande s'il ne serait pas possible de fixer un détecteur de mouvements qui pourraient également filmer les personnes mal intentionnées.

M. Michel Greppin de répondre que l'idée avait été étudiée mais ceci n'est pas autorisé, transgressant la sphère privée des individus.

M. François Viret, toujours sur le sujet de la benne verte, propose de mettre à disposition deux bennes : une pour les branches et l'autre pour le gazon. Il ne trouve pas judicieux que cette benne retourne à la déchetterie et suspecte que les personnes malveillantes ne soient pas du village.



M. Roberto Pisu demande si la déchetterie pour le dépôt des branches ne pourrait pas rester ouverte.

M. Michel Greppin de répondre qu'actuellement la clé pour la déchetterie des branches est disponible pendant les heures d'ouverture de la déchetterie principale. Si on laissait la déchetterie des branches ouverte à temps plein, les problèmes actuels de la benne déchets verts seraient reportés à la déchetterie du haut.

M. Philippe Nicole propose la pose d'un panneau "Vous êtes filmés" avec une fausse caméra à l'emplacement actuel de la benne.

M. Nicolas Biselx de répondre qu'il n'est pas possible de placer une caméra fausse ou pas. Si tel devait être le cas, un règlement devrait être soumis au Conseil pour autoriser la Municipalité de filmer.

M. Eric Martin de relater l'exemple de l'Eglise où, suite à un panneau posé avec l'inscription "surveillance vidéo", certaines critiques ont été émises à l'encontre de la Municipalité comme quoi l'information était fausse.

M. Jean-François Tosetti réitère l'invitation figurant sur le Pique-Raisinets N° 50 concernant l'Eglise Saint-Etienne de Montcherand et la présentation du livre lui étant consacré, le 29 juin prochain à 20h00. Il remercie le Municipal en charge d'avoir accueilli l'historienne qui a consulté les archives de la commune. Cet ouvrage permettra de mieux connaître l'histoire de notre village. Cette présentation sera suivie d'une autre présentation, celle d'une bannière relatant l'histoire de notre Eglise.

M. Joël Burkhard demande s'il existe un règlement au sujet des places visiteurs de la route "En Contramont". Il a effectivement aperçu des résidents de Montcherand se parquer sur ces places pour une longue durée mais aussi des voitures avec des plaques étrangères se faire verbaliser.

M. Nicolas Biselx de répondre qu'il est permis de se parquer sur ces places de parc lorsque l'on est résident du quartier et donc bel et bien "Bordiers autorisés". Quant à la voiture française, qui était initialement stationnée aux abords du château avant de se déplacer En Contramont, elle a été verbalisée car elle circulait sur une route "Bordiers autorisés", non pas parce qu'elle y était parquée. Il n'existe donc pas de règlement et le cas est complexe. A savoir qu'un véhicule peut rester stationné durant 7 jours avant que l'on puisse faire intervenir les forces de l'ordre.

Mme Sandrine Corthésy demande si cette durée de stationnement est également applicable pour les voitures étrangères.

M. Nicolas Biselx de répondre que plaques étrangères ou suisses, cela ne fait pas de différence. Il faut également prendre en considération le fait si c'est une visite ponctuelle ou pas.

M. François Viret se demande si ces places "visiteurs" n'appartiennent pas à des privés.

M. Nicolas Biselx confirme que ces places appartiennent à la commune.

M. Laurent Waridel précise que suite à la réfection de la ruelle de Riétaz, l'écoulement de l'eau a été modifié et coule passablement le long de ses murs. Il demande quand les corrections adéquates seront effectuées.



Le **Syndic** de répondre que ces travaux sont d'actualité mais sont d'ordre privé et ne concernent pas le Conseil.

La parole n'étant plus demandée, la **Présidente** passe à l'appel.

14. Appel

La secrétaire procède à l'appel. A l'appel de leur nom, 24 Conseillères et Conseillers répondent présents.


Il est 20h54, la Présidente lève la séance.

La Présidente du Conseil

Joëlle Gaillard



La Secrétaire


Martine Peter